

COMMENT DETERMINER SI LE VITRAGE EST ELIGIBLE A L'ECO-MODULATION

I. CONTEXTE

La filière menuiserie travaille à décarboner ses produits et agir pour limiter l'usage de ressources non renouvelables. Cela concerne tous les composants d'une menuiserie, dont la partie vitrée. Un levier pour atteindre cet objectif est l'usage de matière première issue du recyclage (MPR) dans les composants, y compris les produits verriers. De plus, l'un des critères pour bénéficier des éco-modulations pour des produits relevant de la REP PMCB, est l'utilisation d'un produit intégrant de la MPR, avec un seuil minimum défini dans le barème de l'éco-organisme (EO). Ainsi, une menuiserie bénéficie d'une éco-modulation si le vitrage est fabriqué avec du « verre bas carbone ». Dans ce contexte, le terme « verre bas carbone » désigne le verre plat à contenu réduit en carbone éligible à l'éco-modulation car justifiant d'un contenu MPR supérieur au seuil fixé pour le verre plat. Le critère établi pour identifier ce type de verre s'appuie sur une valeur seuil de l'indicateur changement climatique de la FDES de ce verre plat.

L'objet de cette fiche est d'expliquer comment vérifier si le vitrage intégré dans une menuiserie est éligible au critère d'éco-modulation.

II. METHODOLOGIE

1. **DEFINITIONS**

Verre bas carbone¹: verre dont l'indicateur de changement climatique est inférieur à 1.9 kg CO₂eq/m² (surface de verre)/mm (épaisseur de verre), seuil qui doit être justifié par une FDES du fournisseur de verre plat. Le seuil est actuellement fixé à 1.9 kg CO₂eq/m²/mm pour 2025. Cette valeur pourra évoluer dans le futur.

Verre : verre plat utilisé pour fabriquer le vitrage.

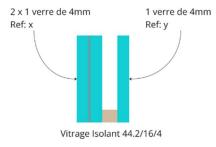
Vitrage: produit verrier, qui peut contenir plusieurs verres. Exemples: double vitrage, verre feuilleté

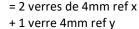
2. COMMENT VERIFIER SI DU VERRE BAS CARBONE EST UTILISE

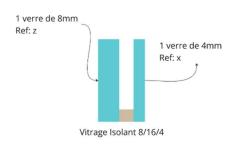
a) Dénombrer le nombre de verres dans un vitrage. Ce décompte est à réaliser par épaisseur et référence de verre, voir exemple ci-dessous :



= 2 verres de 4mm ref x







= 1 verre de 4mm ref x

+ 1 verre de 8mm ref z

¹ dans le contexte des éco-modulations de la REP PMCB

b) Collecter l'indicateur de changement climatique total, total cycle de vie de chaque verre sur sa fiche FDES. Pour chaque référence de verre utilisé, se reporter à la fiche FDES correspondante. Les FDES sont disponibles dans la base INIES dont l'accès est libre. Le chapitre III de cette fiche technique UFME précise comment trouver la FDES et l'indicateur de changement climatique total, total cycle de vie.

Attention:

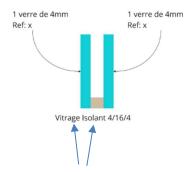
- L'indicateur doit être pris dans une FDES (et non dans une fiche technique ni une documentation commerciale, ni dans une EPD). Attention à prendre la FDES du verre et non du vitrage!
- La FDES doit être spécifique au verre utilisé (ou une FDES collective si existante)
- L'indicateur est donné pour l'épaisseur du verre indiqué dans la fiche, pour son unité fonctionnelle (usuellement 1m² pour les produits verriers)
- c) Comparer l'indicateur de la FDES au critère bas carbone, à même épaisseur de verre

Le seuil² d'un « Verre Bas Carbone » est de 1.9 kg CO₂eq/m² (surface de verre)/mm (épaisseur de verre). Pour rappel, l'indicateur fourni dans la FDES est pour l'épaisseur du verre sélectionné. Il faut donc comparer l'indicateur FDES au critère Bas Carbone à même épaisseur de verre.

Pour que le verre utilisé soit qualifié, au sens de l'éco-modulation, de « Verre Bas Carbone », il faut respecter : $Indicateur\ r$ échauf fement climatique cycle de vie total du verre issu de la FDES \leq critère = $Seuil\ Verre\ Bas\ Carbone\ imes$ ép du verre utilisé

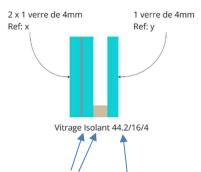
Exemples:

- Calcul du critère pour chaque épaisseur de verre
 - O Verre de 4 mm = $1.9 \times 4 = 7.6 \text{ kg CO}_2 \text{ eg. pour } 1\text{m}^2$
 - O Verre de 8 mm = $1.9 \times 8 = 15.2 \text{ kg CO}_2 \text{ eq. pour } 1\text{m}^2$
- Par lecture des FDES des références de verre, on collecte l'indicateur de changement climatique total cycle de vie et on le compare au critère Bas Carbone à même épaisseur :
 - Verre de 4 mm ref x = 7.6 kg CO_2 eq. pour $1m^2 \le 7.6$ kg CO_2 eq \rightarrow verre bas carbone
 - Verre de 4 mm ref y = 9.7 kg CO_2 eq. pour $1m^2 > 7.6$ kg CO_2 eq \rightarrow verre non bas carbone
 - Verre de 8 mm ref z = 12.4 kg CO₂ eq. pour $1m^2 \le 15.2$ kg CO₂ eq \rightarrow verre bas carbone



 $\frac{2 \text{ verres de 4mm ref x}}{\text{Indicateur FDES}: 7.6 \text{ kgCO}_2 \text{ eq}}$ Critère: 1.9 x 4 = 7.6 kgCO₂ eq Comparaison: $7.6 \le 7.6$

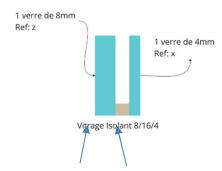
2 verres bas carbone



2 verres de 4mm ref x Indicateur FDES : 7.6 kgCO₂ eq Critère : 1.9 x 4 = 7.6 kgCO₂ eq Comparaison : 7.6 ≤ 7.6

→ 2 verres bas carbone 1 verre de 4mm ref y Indicateur FDES: 9.7 kgCO₂ eq Critère: 1.9 x 4 = 7.6 kgCO₂ eq Comparaison: 9.7 > 7.6

→ 1 verre non bas carbone



1 verre de 4mm ref x Indicateur FDES: 7.6 kgCO_2 eq Critère: $1.9 \times 4 = 7.6 \text{ kgCO}_2$ eq Comparaison: $7.6 \le 7.6$ → 1 verre bas carbone

 $\frac{1 \text{ verre de } 8 \text{mm ref z}}{\text{Indicateur FDES}}$: 12.4 kgCO_2 eq Critère: $1.9 \times 8 = 15.2 \text{ kgCO}_2$ eq Comparaison: $12.4 \le 15.2$

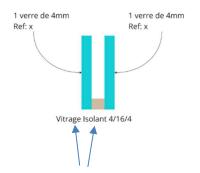
→ 1 verre bas carbone

² Valeur retenue pour 2025

3. VERIFIER SI LE PRODUIT VERRIER EST ELIGIBLE A L'ECO-MODULATION

Le vitrage fabriqué exclusivement de verres « bas carbone » est par extension « bas carbone ».

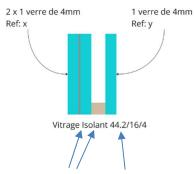
En cas de mélange (produit verrier avec verre plat « bas carbone » et verre plat classique) : il est nécessaire de vérifier par calcul pour statuer si le vitrage est bas carbone ou non.



$\frac{2 \text{ verres de } 4 \text{ mm ref } x}{\text{Indicateur FDES}: 7.6 kgCO}_2 \text{ eq}$ Critère: 1.9 x 4 = 7.6 kgCO₂ eq Comparaison: 7.6 ≤ 7.6

→ 2 verres bas carbone

Le vitrage, composé de 2 verres bas carbone, satisfait le critère : la menuiserie intégrant ce vitrage est éligible à l'écomodulation



2 verres de 4mm ref x

Indicateur FDES : 7.6 kgCO_2 eq Critère : $1.9 \times 4 = 7.6 \text{ kgCO}_2$ eq Comparaison : $7.6 \le 7.6$

→ 2 verres bas carbone

1 verre de 4mm ref y

Indicateur FDES : 9.7 kgCO_2 eq Critère : $1.9 \times 4 = 7.6 \text{ kgCO}_2$ eq Comparaison : 9.7 > 7.6

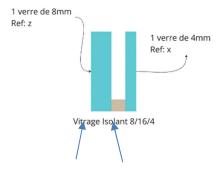
→ 1 verre non bas carbone

Le vitrage utilise des verres bas carbone et non bas carbone – Calcul complémentaire à effectuer.

Critère seuil pour les 3 verres (12mm d'épaisseur de verre cumulée) : $1.9*12 = 22.8 \text{ kgCO}_2 \text{ eq}$ Indicateur FDES équivalent : $7.6*2 \text{ (nb de ref x)} + 9.7 \text{ (ref y)} = 24.9 \text{ kgCO}_2$

Indicateur FDES équivalent > critère seuil

Ce vitrage, composé de 3 verres dont 2 sont bas carbone, ne satisfait pas le critère : la menuiserie intégrant ce vitrage n'est pas éligible à l'écomodulation



1 verre de 4mm ref x

Indicateur FDES : 7.6 kgCO_2 eq Critère : $1.9 \times 4 = 7.6 \text{ kgCO}_2$ eq Comparaison : $7.6 \le 7.6$

→ 1 verre bas carbone

1 verre de 8mm ref z

Indicateur FDES: 12.4 kgCO_2 eq Critère: $1.9 \times 8 = 15.2 \text{ kgCO}_2$ eq Comparaison: $12.4 \le 15.2$ \Rightarrow 1 verre bas carbone

Le vitrage, composé de 2 verres bas carbone, satisfait le critère : la menuiserie intégrant ce vitrage

est éligible à l'écomodulation

Les informations nécessaires à ces calculs sont connues des fabricants de vitrages et peuvent être transmises par leurs soins. Certains fabricants de vitrages peuvent fournir un justificatif en cas d'éligibilité de leur produit verrier (mention sur la facture, récap annuel...). Les fabricants de menuiseries sont invités à se rapprocher de leurs fournisseurs de vitrages, et à partager avec eux cette fiche (pour que le critère soit bien appliqué au verre et non au vitrage)

III. TROUVER LA FDES DU VERRE ET L'INDICATEUR

Se rendre sur la base INIES

Depuis la page : https://www.base-inies.fr/iniesV4/dist/consultation.html

Sélectionner la famille « verre » :

Pour cela, il faut cliquer respectivement :

- Produits de construction
- Façades
- Bardages (vêture / vêtage / parement)
- Verre

Sélectionner le fabricant du verre

Sélectionner dans la colonne intitulée « organisme déclarant » le fabricant du verre que vous utilisez



Sélectionner le verre utilisé

Changement climatique - biogénique (kg CO2 eg.)



Sélectionner dans la liste le verre correspondant. Attention à bien prendre la FDES du verre et non celle du vitrage isolant!

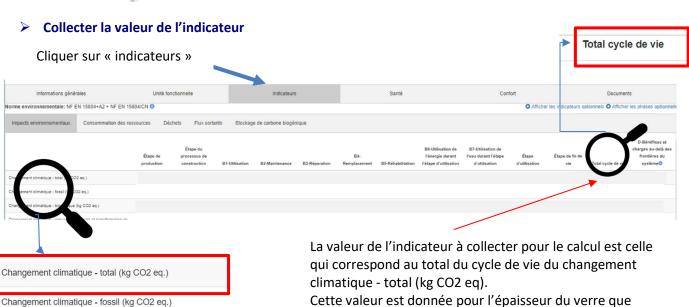
▼ Bâtiment 3204

duits de construction 6284 Voirie / réseaux divers (y cor la parcelle 365

cier 37

Aluminium 26 Béton 16

Polycarbonate 6
PVC 6



vous avez sélectionnée.



92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX Tél. 01 47 17 69 37

Retrouvez-nous sur le site www.ufme.fr